



SHOW OPEN GÉNISSES

REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS 2022

DATE ET LIEU DU CONCOURS

Le show open génisses se déroulera au parc des expositions à St Etienne dans la Loire les 3,4 et 5 novembre 2022.

ADMISSION DES ANIMAUX

Article 1 : Conditions d'admission

Peuvent être admis à concourir des animaux appartenant aux races laitières *Prim'Holstein noire* et *Prim'Holstein rouge*, *Montbéliarde*, *Brune* et *Simmental*.
Ce concours est ouvert aux éleveurs adhérents au contrôle laitier officiel.
Seuls seront admis les animaux ayant fait l'objet d'une filiation validée.

Article 2 : Inscriptions

Les demandes d'inscription au concours doivent parvenir au comité d'organisation **avant le 8 octobre 2022**, dernier délai :

Show Open Génisses – Chambre d'agriculture Loire – 43 Avenue Albert Raimond-BP 40050 - 42272 ST PRIEST EN JAREZ Cedex

- Engagement des animaux :
Le nombre d'animaux par élevage n'est pas limité.
Les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre de leur arrivée. En cas de dépassement de la capacité d'attaches, cet ordre sera déterminant pour l'acceptation.
- Droit d'inscription : les éleveurs doivent acquitter un droit d'inscription de **30 € HT**, soit **36 € TTC** pour chaque génisse inscrite. **Seules les inscriptions accompagnées du chèque seront prises en compte.**
- **Le chèque doit correspondre au nom de l'élevage** (nécessité comptable pour la facturation).
- Transport : les frais de transport sont à la charge des éleveurs exposants.

Le déchargement des bêtes doit s'effectuer uniquement sur l'espace prévu à cet effet.

Les exposants ne peuvent prétendre à aucune indemnité, ni au remboursement de leurs inscriptions, sauf en cas de force majeure qui empêcherait l'exposition d'ouvrir ses portes ou l'obligerait à fermer prématurément.

Article 3 : Assurance

Les bovins resteront dans l'enceinte du concours aux risques des exposants pendant toute la durée de la manifestation, du jeudi 3 novembre à leur arrivée (de 7 H 00 à 18 H 00) au samedi 5 novembre à 16H.

Aucun animal ne sera admis en dehors de cette tranche horaire.

Le comité d'organisation ne prend aucune responsabilité concernant les accidents, maladies, vols, pertes, pouvant atteindre les propriétaires, les éleveurs et les animaux pendant le voyage ou durant l'exposition.

Elle ne prend également aucune responsabilité envers le public, outre les responsabilités légales.

Article 4 : Tenue

Tous les exposants devront observer les instructions qui leur seront données par l'administration du concours, notamment en ce qui concerne :

- le clippage : un endroit est destiné à cette activité ; il doit être tenu propre dans le respect de chacun.
- le lavage et la présentation
- les horaires de passage sur le ring
- le respect de la tenue (**chemise blanche, pantalon noir**).
La propreté des stands reste la responsabilité de chaque éleveur.

Article 5 : Affouragement

Chaque éleveur est responsable d'affourager ses animaux ; du foin grossier sera mis à disposition.

Article 6 : Conditions d'inscription :

Les génisses devront respecter les critères suivants :

- Age minimum = 6 mois, soit nées **avant le 03/05/2022.**
- En gestation depuis moins de 6 mois : fécondées **après le 06/05/2022.**
- Age maximum si non gestantes = 27 mois, soit nées **après le 03/08/2020.**

OBLIGATOIREMENT JOINDRE UN DOUBLE DU PASSEPORT (PHOTOCOPIE RECTO VERSO)
--

Concours par équipe :

Un concours par équipe aura lieu pour chaque race.

Cf : voir le règlement spécifique au concours par équipe.

Article 7 : Classement des animaux :

Les animaux seront répartis par section selon leur date de naissance.

Le classement se fera uniquement sur la conformation.

Deux championnats seront organisés, **un junior et un senior.**

Pour la race Prim'Holstein, deux concours distincts seront organisés, un concours pour les noires et un pour les rouges.

Les deux meilleurs de chaque section concourront pour les championnats qui délivreront trois prix chacun :

- Championne
- Championne réserve
- Mention honorable

En fin de journée, seront désignées la grande championne et la championne réserve.

Article 8 : Départ et chargement des animaux :

Le départ des animaux devra s'effectuer le samedi 5 novembre 2022 à partir de 16 H 00.

Article 9 : Modification du règlement

Le comité d'organisation peut compléter ou modifier le présent règlement en tout temps.

Article 10 : Règlement sanitaire :

Les animaux présentés doivent provenir d'une exploitation :

A - Ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation.

B - Dont le cheptel bovin :

- Est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce.
- Est reconnu « officiellement indemne » de tuberculose bovine, de brucellose, de leucose bovine enzootique.
- En ce qui concerne l'IBR-IPV :
 - est sous appellation ACERSA « indemne A »
 - ne pas avoir introduit de bovin dont le contrôle d'introduction na pas été complètement validé avant la manifestation.
- N'a pas participé à une manifestation ou concours dont le règlement sanitaire n'était pas équivalent ou supérieur.

Les animaux remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :

- Sont porteurs de l'identification pérenne.
- Ne présentent aucun signe de maladie (en particulier d'IBR/IPV et de paratuberculose, de teigne, de gale ou de verrues non présentables (moins de 5 verrues inférieures à 1 cm).
- Ne sont pas porteurs de lésions d'hypodermose (varron).

Les contrôles spécifiques à mettre en œuvre :

- Dépistage de l'IBR : présenter un résultat négatif à un test sérologique sur un prélèvement de sang dans les 21 jours précédant la manifestation.
- En ce qui concerne la BVD : tout animal n'est pas, à partir des résultats d'analyses réalisés selon les méthodes de recherche agréées (CF. référentiel national technique de garantie d'un animal non I.P.I.), un animal Infecté Permanent Immunotolérant (IPI). Cette recherche est à réaliser seulement une fois dans la vie de l'animal.

C – En ce qui concerne la FCO

Les animaux devront répondre aux conditions nationales de mouvements fixées par instruction de Ministère de l'Agriculture, et/ou aux conditions du règlement (CE) N° 1266/2007 pour les animaux devant faire l'objet d'un échange intracommunautaire. A la date de rédaction de ce certificat (09/09/2022), le salon se tient en zone réglementée (ZR), pour les sérotypes 4 et 8 comme l'ensemble du territoire continental français. Il est conseillé que les animaux en provenance de la zone indemne soient valablement vaccinés contre la FCO ; en effet seuls les animaux vaccinés pourront sortir de la zone réglementée vers la zone indemne (pour le retour des bovins).

Pour tout renseignement : GDS tél 04 77 92 12 38

Contestations : Pour tout litige au contrôle d'entrée, une commission se réunira pour traiter ce genre de situation et donnera son avis pour la continuité quand à la participation de l'exposant, ou pour l'exclusion en cas de récidive.

Durant la manifestation, un vétérinaire de garde sera à disposition

Article 11 : Règlement interne

Afin de pérenniser l'organisation du show open génisses, suite aux constatations du parc des expositions au niveau de la sécurité, le conseil d'administration prend les mesures suivantes :

- Les cantines avec cuisinières, réchauds... ne sont pas tolérées dans le parc d'exposition.
- Chaque organisation départementale sera responsable du comportement des participants et notamment des mineurs ; tout non respect des règles élémentaires de conduite entraînera une exclusion immédiate.

Pour faciliter l'intendance, l'organisation proposera un espace restauration et des snacks gérés par les jeunes de l'association disposés au plus près des éleveurs.

En respectant le présent règlement, les exposants collaborent au bon déroulement de la manifestation.

REGLEMENT DU CONCOURS DE PRESENTATION

DATE ET LIEU DU CONCOURS

Le concours de présentation se déroulera au parc des expositions à St Etienne dans la Loire le matin du 05 novembre.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre âgés de **10 à 22 ans, soit nés après le 05 novembre 1999**. L'inscription est gratuite.

PREPARATION DES ANIMAUX

Chaque jeune participera avec une génisse ayant participé au concours, choisie par lui et en accord avec le propriétaire de l'animal.

Il est responsable de la préparation de son animal (propreté, dressage, présentation...)

Deux concours seront organisés :

- Un concours avec des génisses Prim'Holstein et Brune.
- Un concours avec des génisses Montbéliarde et Simmental.

CRITERES DE JUGEMENT

Le jugement portera sur la présentation et la mise en valeur de l'animal, ainsi que sur la tenue et le comportement du présentateur.

Ce jugement se déroulera sur le ring dans les conditions d'un concours.

La qualité morphologique de l'animal ne sera pas prise en compte.

Critères appréciés :

- Propreté de l'animal
- Présentation et mise en valeur de l'animal
- Conduite de l'animal
- Attitude par rapport au juge
- Tenue du jeune présentateur
- Respect de la tenue : ***pantalon noir, chemise blanche, chaussures sombres.***

Selon le nombre d'inscrits, plusieurs catégories seront réalisées en fonction de l'âge.

L'inscription à ce concours est indépendante du concours par équipe et inversement.

Impératif : Merci de renvoyer l'inscription **avant le 8 octobre** à :

*Show Open Génisses – Chambre d'agriculture Loire – 43 Avenue Albert Raimond-BP
40050-42272 ST PRIEST EN JAREZ Cedex*